

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 26/10/2022

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mercredi 26 octobre 2022 à 11 h 00, Immeuble HORIOPOLIS - rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de **Monsieur Roger RECORs**, Président.

PRÉSENTS

- M. ASTIER Dominique, Maire-adjoint de CENON
- M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH
- Mme BOURSEAU Christiane, Maire de VIRSAC
- Mme BRISSON Sylvie, Maire de YVRAC
- M. DAIRE Christian, Maire de TOULENNE
- M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC
- M. DURANT Marcel, Maire de FRONSAC
- Mme EYHERAMONNO Mauricette, Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Fronsadais
- Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE
- M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN
- M. MAU Didier, Président de la Communauté de communes Médoc-Estuaire
- M. MINCOY Jean, Maire de CISSAC-MÉDOC
- M. PEScina Jérôme, Maire de MARTIGNAS-SUR-JALLE
- M. SIRDEY Denis, Maire-adjoint de LIBOURNE
- M. VIANDON Christophe, Conseiller départemental

REPRÉSENTÉS

- M. ARFEUILLE Arnaud, Conseiller départemental (*procuration à M. VIANDON*)
- M. CHARRIER Alain, Conseiller départemental (*procuration à M. BILLOUX*)
- M. DELUGA François, Maire de LE TEICH (*procuration à Mme LE YONDRE*)
- M. DENOYELLE Stéphane, Maire de SAINT PIERRE D'AURILLAC (*procuration à M. DURANT*)
- M. EGRON Jean-François, Président du CCAS de CENON (*procuration à M. SIRDEY*)
- M. GAZEAU Francis, Maire de CADAUJAC (*procuration à M. DUPRAT*)
- Mme LARRUE Marie, Maire de LANTON (*procuration à M. MAU*)
- Mme LEMAIRE Anne-Marie, Membre du Conseil d'administration du CCAS de VILLENAVE D'ORNON (*procuration à M. RECORs*)
- M. MONTION Alain, Maire de SAINT ROMAIN LA VIRVEE (*procuration à M. MINCOY*)
- M. PAIN Cédric, Maire de MIOS (*procuration à M. MANO*)
- M. POIGNONEC Michel, Maire-adjoint de VILLENAVE D'ORNON (*procuration à M. ASTIER*)
- Mme SAINTOUT Michelle, Maire de SAINT ESTEPHE (*procuration à M. DAIRE*)
- M. SALLABERRY Emmanuel, Président du CCAS de TALENCE (*procuration à Mme EYHERAMONNO*)
- Mme VIANDON Catherine, Conseillère municipale de SAINT GERMAIN DU PUCH (*procuration à Mme BOURSEAU*)
- Mme ZAMBON Josiane, Maire de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND (*procuration à Mme BRISSON*)

EXCUSÉS

- Mme ANFRAY Stéphanie, Conseillère régionale
- Mme BOULTAM Yasmina, Conseillère régionale
- Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE
- Mme PALIN Karine, Maire de SOUSSANS
- M. ROBERT Fabien, Conseiller régional

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LE YONDRE Nathalie, Maire d'AUDENGE

PAYEUR : M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde, présent.

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le 19 octobre 2022 à chaque membre du Conseil d'administration. Ordre du jour arrêté, conformément au décret régissant les centres de gestion, par le bureau en sa séance du 22 septembre 2022.

Délibération n° DE-0043-2022

Objet : Désignation des représentants des collectivités territoriales au sein des Commissions Administratives Paritaires (CAP)

Le président indique aux membres du Conseil d'administration que, conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 89-229 du 17 avril 1989 relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, les représentants des collectivités territoriales aux CAP placées auprès des Centres de Gestion ont été désignés par les élus locaux membres du Conseil d'administration du Centre de Gestion parmi les élus des collectivités affiliées qui n'assurent pas elles-mêmes le fonctionnement d'une CAP.

Le Président expose aux membres de l'assemblée qu'il convient d'actualiser la composition existante pour tenir compte de l'indisponibilité et du décès de certains membres.

Dans le cadre des nouvelles désignations envisagées, le Président rappelle qu'il convient de tenir compte des dispositions de l'article 54 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 qui imposent le respect d'une proportion minimale de 40% de personnes de chaque sexe dans le collège des représentants des collectivités territoriales de ces instances consultatives.

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DECIDE

- de recourir à un scrutin de liste non bloquée pour la désignation des représentants des collectivités territoriales au sein des futures commissions administrative paritaires placées près le Centre de Gestion,
- après déclarations des membres présents, formulations de candidatures et vote à bulletins secrets,

DESIGNE

En qualité de représentants des collectivités territoriales aux CAP placées près le Centre de Gestion :

Commission Administrative Paritaire de catégorie A	
Représentants titulaires	Représentants suppléants
Monsieur Didier MAU	Madame Nathalie LE YONDRE
Monsieur Marcel DURANT	Madame Marie LARRUE
Monsieur Jérôme PEScina	Monsieur Roger RECORS
Madame Catherine VIANDON	Monsieur Jean MINCOY
Madame Sylvie BRISSON	Madame Chantal GANTCH
Monsieur Alain MANO	Madame Christiane BOURSEAU
Monsieur Christophe DUPRAT	Monsieur Claude GANELON
Madame Josiane ZAMBON	Madame Karine PALIN

Commission Administrative Paritaire de catégorie B	
Représentants titulaires	Représentants suppléants
Monsieur Marcel DURANT	Madame Nathalie LE YONDRE
Monsieur Jérôme PEScina	Monsieur Roger RECORS
Madame Catherine VIANDON	Madame Marie LARRUE
Madame Sylvie BRISSON	Monsieur Jean MINCOY
Madame Christiane BOURSEAU	Madame Chantal GANTCH
Monsieur Alain MANO	Monsieur Claude GANELON
Monsieur Christophe DUPRAT	Monsieur Didier MAU
Madame Josiane ZAMBON	Madame Karine PALIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 26/10/2022

Commission Administrative Paritaire de catégorie C	
Représentants titulaires	Représentants suppléants
Monsieur Marcel DURANT	Madame Nathalie LE YONDRE
Monsieur Jérôme PESCINA	Monsieur Roger RECORS
Madame Catherine VIANDON	Madame Marie LARRUE
Madame Sylvie BRISSON	Monsieur Jean MINCOY
Madame Christiane BOURSEAU	Madame Chantal GANTCH
Monsieur Alain MANO	Monsieur Claude GANELON
Monsieur Christophe DUPRAT	Monsieur Didier MAU
Madame Josiane ZAMBON	Madame Karine PALIN

PRECISE

- Que ces désignations prendront effet à l'occasion de l'installation des prochains représentants du personnel qui seront élus lors des scrutins du 8 décembre 2022.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (1) dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à BORDEAUX, le 26 octobre 2022.



Le Président,


Roger RECORS
Maire-adjoint de CESTAS

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE : 26 OCT. 2022
PUBLIÉE LE : 26 OCT. 2022

(1) Par courrier adressé au Tribunal administratif de Bordeaux ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site : www.telerecours.fr